

Termes de Référence pour le recrutement d'un/e formateur/trice psychologue
Projet : « S comme Savoir, Soutenir, S'engager pour garantir une meilleure protection et
promotion des droits des enfants »

N°2022-440-079

Organisme : Ai.Bi. Maroc

Ai.Bi. Amis des Enfants est une association qui travaille au Maroc depuis 1994 avec des projets de coopération pour le développement au profit des enfants privés de soutien familial et qui sont accueillis dans des Établissements de Protection Sociale. Beaucoup d'entre eux ont dépassé l'âge de la majorité, d'autres sont en situation de handicap et il est très difficile de trouver une famille qui puisse prendre soin d'eux.

L'association met en œuvre des projets visant la protection et promotion des droits des enfants, déclinés en différentes actions, destinées à plusieurs groupes cibles, à savoir : les enfants sans protection familiale ou en situation difficile (afin de les accompagner dans leur parcours de vie à l'intérieur des EPS mais aussi de réinsertion familiale, et d'intermédiation sociale et professionnelle) ; les familles en situation de vulnérabilité et les mères cheffes de famille monoparentale (afin de prévenir l'abandon de leurs enfants) ; les enfants en contact avec la loi (pour les accompagner vers une réintégration familiale et socioprofessionnelle).

Par ailleurs, Ai.Bi. Maroc poursuit des actions de plaidoyer en tant que membre de différents collectifs et réseaux associatifs de promotion et protection des droits des enfants, dont la Plateforme CDE – Convention Droits de l'Enfant – Maroc (dont elle détient officiellement le Secrétariat et ce dès son lancement officiel en Octobre 2017). Ce réseau réunit des associations qui opèrent au Maroc au profit des enfants vulnérables et ont l'objectif commun de plaider pour l'amélioration des politiques de protection de l'enfance, notamment la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc – PPIPEM, dans le respect des principes énoncés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CDE).

1. Contexte

L'Etat marocain a réalisé des progrès importants dans le domaine de la protection de l'enfance depuis la signature et la ratification de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant et ses Protocoles facultatifs. Dans ce sens, le Royaume a mené des réformes audacieuses et a entamé le processus d'harmonisation de sa législation nationale avec les lois internationales. Pour être au niveau de ses obligations devant la communauté internationale, le Maroc n'a pas tardé à élaborer des stratégies et une politique publique conjointement avec les OSC (la PPIPEM – Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc) ainsi qu'à assurer la participation significative des enfants.

Toutefois, il reste encore un travail énorme et des efforts à accomplir non seulement par rapport à la réforme des lois mais aussi en ce qui concerne les différents facteurs de vulnérabilité qui demeurent des obstacles pour que tous les enfants puissent jouir pleinement de leurs droits, dans un environnement protecteur. Quant au phénomène de l'abandon d'enfants, il reste encore très répandu au jour d'aujourd'hui. Selon les données les plus récentes collectées par UNICEF, on estime encore environ 100.000 enfants et jeunes abandonnés au Maroc, vivant dans des institutions qui ne garantissent pas une prise en charge adéquate et intégrée selon les standards internationaux. Si, d'une part, il est nécessaire de déployer des efforts pour assurer des meilleures conditions de vie aux enfants en situation d'abandon et pour les rendre autonomes afin d'intégrer à nouveau le milieu social, d'autre part, il est autrement important d'agir afin de limiter la production de ce phénomène tout en soutenant les familles en détresse, y compris celles monoparentales.

Dans ce contexte bien spécifique, il s'avère nécessaire d'agir afin de renforcer les capacités des familles, y compris les mères célibataires, afin de prévenir l'abandon et promouvoir la parentalité positive; des travailleurs sociaux, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge dans les EPS; des enfants et jeunes institutionnalisés, afin de les rendre plus forts et autonomes et les préparer à la vie en dehors des EPS; des médias, afin qu'ils puissent contribuer à l'information et conscientisation du grand public autour de la protection de l'enfance et la prévention de l'abandon.

Pour les raisons citées dans les paragraphes précédents, l'association Amis des Enfants – Ai.Bi. Maroc et ses partenaires - Fondation Rita Zniber, Dar Tika et Widad pour la femme et l'enfant - mettent en œuvre le projet « S comme Savoir, Soutenir, S'engager pour garantir une meilleure protection et promotion des droits des enfants ».

2. Projet : S comme Savoir, Soutenir, S'engager pour garantir une meilleure protection et promotion des droits des enfants

Le projet a pour objectif de relever les défis auxquels sont confrontées les associations responsables de la gestion des structures d'accueil et de protection des enfants abandonnés et à risque d'abandon, ainsi que des mères célibataires au Maroc. Ces structures font face à des difficultés pour assurer un développement sain des bénéficiaires et les accompagner vers une transition hors du système de protection publique.

Il vise à améliorer la situation des enfants vulnérables au Maroc tout mettant en place des programmes de formation destinés aux familles, aux travailleurs sociaux et aux médias et axés sur des thèmes comme la parentalité positive, la prise en charge des enfants vulnérables, l'intermédiation sociale ainsi que l'éthique des médias. Ensuite, le projet ambitionne de créer des services d'accompagnement psychosocial et juridique dédiés aux enfants et familles en situation de vulnérabilité. Enfin, une campagne de sensibilisation sera menée directement par les enfants et des rapports de plaidoyer sur la situation de l'enfance au Maroc seront élaborés pour soumettre des recommandations au Comité des Droits de l'Enfant.

3. Objectifs de la consultation :

Le projet vise à renforcer les compétences des familles en matière de parentalité positive et de gestion des conflits, ainsi que des travailleurs sociaux afin de garantir une meilleure qualité de prise

en charge des enfants vulnérables et respecter leurs droits au sein des structures gérées par des associations dans les régions spécifiées.

La personne recrutée sera chargée de mettre en place un programme de formation pour 100 parents, y compris les familles monoparentales mineures, visant les objectifs suivants :

- Formation à la parentalité positive
- Sensibilisation à la responsabilité parentale
- Éducation non-violente
- Gestion des conflits
- Sensibilisation aux droits des mineurs
- Prévention de l'abandon des enfants
- Prévention et détection des situations de violence et d'exploitation
- Production d'un support de sensibilisation
- Suivi de l'impact de l'adoption des techniques enseignées sur les enfants et les familles.

Et pour les 40 opérateurs sociaux :

- Renforcer les compétences des travailleurs sociaux dans les techniques d'écoute et la gestion de crises chez les enfants et jeunes vulnérables pris en charge
- Prendre en considération les vulnérabilités spécifiques des groupes cibles pris en charge
- Favoriser l'adoption des techniques les plus avancées en matière d'accompagnement psychologique des enfants
- Sensibiliser les opérateurs sociaux à l'importance de l'autoprotection et de la gestion du stress pour prévenir les conséquences psychologiques liées à leur travail.

4. Mission du/de la formateur/trice:

Le/la formateur/rice aura pour mission de développer et animer un programme de formation complet à destination des parents et des opérateurs sociaux, visant à renforcer les compétences, sensibiliser aux enjeux spécifiques, et promouvoir des approches positives et adaptées pour améliorer le bien-être des enfants et jeunes vulnérables pris en charge.

5. Livrables :

Le/la psychologue recruté/e devra assurer la production des livrables suivants, à approuver par Ai.Bi. Maroc :

- Un programme de formation détaillé pour les familles et l'autre pour les opérateurs sociaux.
- Supports de formation : le formateur devra produire tous les supports de formation nécessaires, tels que des présentations PowerPoint, des fiches d'activités, des études de cas,

des exercices pratiques, des vidéos, etc. Ces supports aideront à faciliter l'apprentissage et à rendre la formation plus interactive et engageante.

- Matériel de sensibilisation pour les parents : le formateur devra créer du matériel de sensibilisation adapté aux parents, comme des brochures, des dépliants, afin de renforcer les connaissances acquises lors de la formation et pour encourager la parentalité positive et non-violente.
- Rapports finaux des formations : À la fin des formations, le formateur devra rédiger un rapport qui rend compte du déroulement de la formation, des résultats obtenus, du niveau de satisfaction des participants, et des éventuelles améliorations à apporter pour des futures sessions.
- Rapport d'impact : Le formateur devra suivre l'impact de la formation sur les parents et les enfants, ainsi que sur les opérateurs sociaux. Le rapport devra décrire les changements observés après la mise en pratique des enseignements, notamment en termes de pratiques éducatives, de gestion des crises, et de prévention des situations à risque.
- Recommandations pour le suivi : Sur la base de l'évaluation et de l'impact des formations, le formateur devra fournir des recommandations pour assurer un suivi efficace et continu des actions entreprises par les parents et les travailleurs sociaux, afin de maintenir les progrès réalisés et d'identifier d'éventuelles améliorations futures.

6. Durée de la consultation :

La formation pour les familles aura une durée de 2 jours par territoire d'intervention du projet - 8 journées au total. La formation pour les opérateurs sociaux aura une durée de 2 jours.

7. Lieux d'intervention :

La prestation pour les familles se déroulera dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Rabat-Salé-Kenitra, et Marrakech –Safi, dans les structures autorisées gérées par les associations partenaires du projet. Celle pour les opérateurs sociaux aura lieu à Rabat.

8. Profil du/de la formateur/trice psychologue :

Le/la formateur/trice psychologue doit posséder les compétences et les qualifications suivantes:

- Un diplôme en psychologie, avec une spécialisation en psychologie de l'enfance et de la jeunesse.
- Une expertise avérée dans le domaine du travail social, en particulier dans la prise en charge des enfants et jeunes vulnérables et leurs familles.
- Une connaissance approfondie des techniques d'écoute, de gestion de crises et des droits des enfants.
- Une expérience dans la conception et l'animation de formations pour des travailleurs sociaux et des familles vulnérables.
- Excellentes compétences en communication et animation de formation.
- Capacité à adapter la formation en fonction des besoins spécifiques du public cible.

Compétences linguistiques : Français, Arabe dialectal marocain

Compétences informatiques : Très bonne connaissance des applications MS Office, Internet et des équipements de bureau.

9. Composition du dossier de candidature

1. Une note méthodologique détaillée, contenant un Plan de Travail et un calendrier, contenant aussi les phases pré et post formation ;
2. Un CV mettant en évidence l'expérience pertinente dans le domaine de la communication et en matière de médias traditionnels et réseaux sociaux ;
3. Une offre financière détaillée sur la prestation, prix unitaire, prix total de la prestation (TTC et si applicable, incluant la TVA), en tenant compte de ces éléments et en intégrant la répartition proposée du nombre de jours travaillés aux différentes phases de la prestation, en lien avec la méthodologie proposée ;
4. Un dossier administratif du/de la consultant.e.

10. Candidature :

Les candidats intéressés doivent soumettre leur dossier de candidature par e-mail, mentionnant en objet « **Candidature formateur/trice psychologue** », à l'adresse email suivant : aibi.candidature@gmail.com.

11. Date limite de candidature:

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 25 août 2023, à 18h (heure du Maroc).

En tant qu'association ayant pour vocation de défendre les droits des enfants, Ai.Bi. Maroc applique une politique de tolérance zéro à l'égard de l'Exploitation et Abus Sexuels, la discrimination, la maltraitance, etc. Toutes ces formes de maltraitance sont incompatibles avec les normes, valeurs, principes et standards universellement reconnus et sur lesquelles repose notre association.